

COMMUNIQUE DE PRESSE

EIFFAGE LANCE LA PREMIERE SICAV D'ACTIONNARIAT SALARIE

La Loi sur l'Épargne Salariale de février 2001 permet aux salariés d'une entreprise de se constituer une épargne dans le cadre d'une société anonyme à capital variable d'un nouveau type : la SICAV d'Actionnariat Salarié.

La COB a approuvé, le 22 mars, les statuts de la SICAV.A.S. Eiffage 2000 qui va être ainsi la 1^{ère} de ce type à voir le jour en France.

Le Groupe Eiffage, fort d'une longue tradition héritée du RES, lancé en 1990 et qui a pris fin en 2001, va proposer à ses salariés actionnaires d'approuver à la fin du mois d'avril, la transformation de la société civile, dont ils sont associés, en SICAV.A.S.

Cette transformation traduit la volonté d'Eiffage de maintenir et de développer un actionnariat fort et fidèle aux côtés de ses actionnaires traditionnels et du marché boursier.

Eiffage 2000, qui réunit 27000 salariés actionnaires, soit 75 % des effectifs des sociétés françaises du groupe, détient 22,7 % du capital d'Eiffage et 28,5 % des droits de vote.

Dès sa création, la SICAV.A.S. Eiffage 2000 sera alimentée par les souscriptions des salariés des filiales du groupe au travers de leurs PEE.

Le groupe Eiffage a confié la gestion financière de cette Sicavas à GESTION BTP, société d'épargne salariale à caractère paritaire de la profession du BTP et la gestion des droits des actionnaires à BTP-PREVOYANCE du groupe PRO BTP.

Contact Presse :

EIFFAGE :

Michel AZERAD

- tél : 01 41 08 69 05 - fax : 01 41 08 69 18

- E-mail : mazerad@eiffage.fr